

Le français au Maroc – perspectives à l’aube du 21^e siècle¹

Dawn Marley

Université du Surrey

La langue française a connu des hauts et des bas au Maroc au cours du 20^e siècle, tantôt langue dominante, en tant que langue des dominateurs, tantôt honnie comme langue qui menace ‘l’authenticité’ nationale, tantôt réclamée comme langue d’ouverture à la modernité... Aujourd’hui je voudrais en faire le bilan pour les quatre décennies depuis l’indépendance et surtout pour l’avenir. Cette tâche est facilitée par la création récente d’une Charte nationale d’éducation et de formation. Cette charte concerne une réforme de l’éducation nationale toute entière, mais, étant donné que la question linguistique est une des questions ‘sensibles et plus ou moins «brûlantes» sur lesquelles ont échoppé de précédentes tentatives de réforme’ (Berdouzi, 2000: 19), elle constitue un élément central de la charte, et ainsi je propose de faire mon bilan à la lumière de celle-ci.

Le français au Maroc depuis l’indépendance: 1956 – 1999

Au lendemain de l’indépendance le rôle clairement prépondérant du français appelait des changements. Pour les nationalistes qui avaient vécu un demi-siècle de protectorat, la langue française n’avait aucune place dans le Maroc indépendant, d’où la mise en place immédiate d’un programme d’arabisation, qui visait à remplacer le français par l’arabe, langue dite nationale. En principe cette politique ne pouvait pas être plus claire, mais dans la pratique elle a souvent été sujette à des hésitations voire des incohérences, et cela pour plusieurs raisons. On peut toutefois constater aujourd’hui que les objectifs explicites ou implicites n’ont pas été atteints, et que la langue française a su garder un rôle, peut-être moins dominant qu’autrefois, mais qui ne saurait être ramené à celui d’une langue étrangère comme une autre. Il faudra examiner d’abord les raisons pour lesquelles l’arabisation n’a pas connu une réussite totale, et ensuite les facteurs qui ont conforté le rôle et le statut du français au cours du dernier demi-siècle. Tout d’abord, il faut savoir que l’arabe de l’arabisation n’est pas la langue maternelle des Marocains, qui parlent soit l’arabe dialectal soit le berbère. Il s’agit d’une langue standardisée, basée sur l’arabe classique utilisé dans tous les pays arabes. Cette langue n’est jamais acquise naturellement, elle est apprise uniquement à l’école, et elle diffère de l’arabe marocain à tous les niveaux linguistiques. En imposant l’arabisation le gouvernement n’a pas voulu reconnaître la diversité linguistique du Maroc, avec pour résultat que les jeunes Marocains mettent assez longtemps à apprendre à lire et à écrire, puisqu’ils le font dans une langue plus ou moins étrangère. Cette réalité n’a pas souvent été reconnue, comme l’a remarqué Benabbes Taarji (1999): *Personne [...] ne met les pieds dans le plat et clame à la face de la Nation, la réalité: l’arabe classique, au même titre que les langues européennes, est une langue «étrangère» dans le sens où l’enfant de 5 ans entrant en maternelle ne la parle pas. Il ajoute que l’analphabétisme au Maroc est parmi les plus élevés du monde, et ce d’abord parce que l’arabe standard n’est pas la langue maternelle, et deuxièmement parce que l’apprentissage de la lecture est trop long à cause du manque de voyelles écrites. Il y a donc tout un débat sur les problèmes liés à la nature de l’arabe*

même, mais un autre problème de l'arabisation - celui qui nous concerne - est la relation avec le français. D'après Mohammed Ould-Dada²

Délégué Provincial du Ministère de l'Éducation Nationale à Khouribga, l'échec de l'arabisation s'explique en grande partie par sa nature hâtive. Il explique que, dans les années 70 on a demandé aux enseignants de transformer leur enseignement en arabe après des petits stages de 15 ou 20 jours, et au début des années 80 on a renvoyé tous les enseignants français, ce qui fait que le niveau d'enseignement, surtout dans les sciences, a baissé, et on a perçu l'arabe comme langue de l'échec. Une évaluation récente de la situation linguistique actuelle dit ceci:

Le lauréat du système scolaire marocain est de plus en plus «nilingue» dans la mesure où il ne semble maîtriser suffisamment ni l'arabe sa langue nationale ni le français, première langue étrangère du pays³

Cette reconnaissance de l'échec du système actuel sera discutée un peu plus tard, pour l'instant il suffit d'observer que l'imposition de l'arabe a mené à une situation où cette langue est associée à l'identité et la tradition nationale, certes, mais aussi à l'échec scolaire. On se demande, comme le fait Mouhssine (1995: 59): Si l'arabisation n'a pas produit un effet pervers, c'est-à-dire si elle n'a pas servi à légitimer davantage la présence de la langue française, à renforcer le bilinguisme. Bien plus, elle légitime le français, jadis langue du colonisateur, maintenant, langue de modernité. Aujourd'hui l'éducation nationale est complètement arabisée depuis une décennie déjà, mais cette arabisation n'a pas atteint l'éducation supérieure, ce qui fait qu'un élève qui sort du lycée avec son baccalauréat en arabe et qui veut poursuivre ses études scientifiques à l'université se voit obligé de maîtriser le français. Devant cette situation, les jeunes Marocains adoptent une attitude de conflit avec la classe politique et avec les responsables de l'éducation⁴.

Une étude récente⁵ a indiqué chez les jeunes et leurs parents une attitude mitigée sinon hostile à l'égard de l'arabisation; dans la plupart des cas, les interviewés reconnaissent que l'arabisation du secteur public a mené à une situation d'inégalité, car ceux qui ont les moyens envoient leurs enfants dans les écoles privées françaises ou bilingues. Malgré l'arabisation de l'enseignement, le français reste la langue privilégiée de presque tous les domaines du monde du travail: les finances, le commerce, l'industrie, les sciences, les technologies et les médias. Ceci étant le cas, tout Marocain qui veut réussir sa carrière doit maîtriser la langue française, et c'est ainsi que de plus en plus de parents marocains choisissent une école privée bilingue pour leurs enfants. Une étude que j'ai menée récemment indique que 74.4% des parents qui ont choisi une telle école croient que le français sera utile pour leurs enfants quand ils chercheront un emploi au Maroc (tandis qu'ils sont 35.9% à dire que ce sera utile pour un emploi à l'étranger)... Il faut se demander maintenant pourquoi le français a gardé un rôle aussi important. La réponse est assez claire: étant donné les liens historiques et géographiques du Maroc avec l'Europe, et particulièrement avec la France, le Maroc ne peut pas 'rester cloîtré dans un univers linguistique monolingue'⁶. Les intérêts socioéconomiques et industriels du Maroc se trouvent plutôt du côté de l'Europe que du monde arabe; en plus il y a une grande communauté de ressortissants marocains résidant en France, ce qui fait que la langue française reste un outil de communication très utile. Par ailleurs, c'est un fait que le français continue à représenter la modernité, dans plusieurs sens. D'abord, comme nous l'avons vu, c'est la langue des sciences et des technologies: les manuels, journaux et autres matériels scientifiques n'existent même pas en arabe, donc on ne peut les accéder qu'à travers le français. Deuxièmement, il y a le côté culturel; le français représente une culture occidentale, plus libre, plus émancipée que la culture traditionnelle marocaine. Même si une majorité de Marocains sont d'accord pour renouer avec la culture traditionnelle de leur pays, ils reconnaissent les bienfaits de connaître cette autre culture. Dans mon étude chez les parents d'enfants dans des écoles privées, 77% ont dit que l'un des avantages d'une éducation bilingue est que l'enfant a accès à une autre culture, et

41% ont dit carrément que c'est un avantage d'avoir accès au monde occidental. Il s'agit peut-être d'une simplification, mais en gros le français est perçu comme la langue de la modernité, car l'arabe, malgré tout, reste trop associé à la tradition et à la religion. Pour conclure cette partie, je dirai que le gouvernement a voulu 'trancher' la question linguistique au Maroc, en imposant une arabisation rapide, mais que les ambivalences et incohérences de cette politique ont mené à une situation où le français est resté la langue de choix dans plusieurs domaines et qu'il est perçu comme un moyen de sélection sociale, puisque ceux qui en ont les moyens continuent à l'enseigner correctement à leurs enfants, tandis que les autres deviennent 'nilingues'. Pourtant, récemment cette situation est devenue intolérable, et des changements importants sont intervenus. Changements récents. Changement du roi. Le 24 juillet 1999 le roi Hassan II est mort, après 38 ans de règne autoritaire. Lui a succédé son fils, aujourd'hui le roi Mohammed VI, qui n'a pas tardé à imposer son propre style, très différent de celui de son père. Hassan II n'a jamais manifesté le souci de se faire aimer. En revanche, il a tout fait pour se faire craindre. [...] Le jeune roi fonctionne beaucoup «au feeling». Tous ses gestes procèdent du même but: conquérir l'amour du peuple plutôt que s'assurer sa soumission⁷. Après moins de deux mois de règne, il était appelé 'le modernisateur'⁸. Ce changement de style a donné l'espoir aux Marocains de voir des changements plus profonds, surtout en ce qui concerne la démocratie et la liberté de la parole. L'éditorial de Citadine de juillet 2000, en faisant le bilan d'une année du nouveau règne, a résumé les changements principaux ainsi. L'an dernier, à la même époque, le projet de réforme de l'enseignement n'en était qu'au stade de vœux pieux. Le voilà fin prêt pour la prochaine rentrée. La question de la femme, de ses droits et de sa place dans la cité se voyaient complètement bloquée, en but à des résistances archaïques. Aujourd'hui, à part quelques bribes de discours ringards qui continuent de vouloir sonner faux, tout le monde est d'accord pour conjuguer l'avenir au féminin. La pauvreté – le grand tabou d'antan – qui touche encore beaucoup trop de nos concitoyens et qui bloque toute velléité de développement, est devenu le cheval de bataille du Maroc d'aujourd'hui, de son nouveau Roi et de ceux parmi son peuple [...] qui peuvent agir pour les autres. Dans cette atmosphère optimiste et libérée, le moment était donc venu de remettre en question le rôle du français dans la société marocaine, et justement, c'est ce qu'a fait la Charte nationale d'éducation et de formation.

La Charte nationale d'éducation et de formation

Ce n'est pas la première fois depuis l'indépendance que le Maroc a essayé de réformer son système d'éducation, mais c'est la première fois qu'une telle réforme a atteint le stade qu'a déjà atteint cette charte. En fait, six autres commissions n'ont pas achevé leur tâche, en 1957, 58, 64, 70 et 80 et 95. Feu Hassan II avait demandé cette réforme parce que l'éducation, disait-il, 'ne s'est pas élevée à la hauteur des efforts généreux qui lui ont été consacrés.' La commission nationale de réforme du système d'éducation et de formation (COSEF) s'est constituée en avril 1999, et en juillet de la même année a rendu la charte, que Sa Majesté Mohammed VI a avalisée le 12 octobre. C'est ainsi que la rentrée de l'année millénaire voit le commencement de la décennie nationale de l'éducation et de la formation. Tous les aspects de l'éducation se trouvent dans la Charte, mais il n'y en a qu'un qui nous intéresse ici, l'enseignement des langues, et leur rôle dans la société marocaine. On parle d'une crise dans la situation des langues dans l'enseignement marocain, crise 'marquée par des dysfonctionnements majeurs qui proviennent de l'incohérence du système et des hésitations qui ont marqué ses choix linguistiques⁹. C'est à peu près le même commentaire qu'ont fait plusieurs sociolinguistes, et surtout le Marocain, Ahmed Boukous¹⁰. Avec la Charte il semble que l'on commence au moins à reconnaître les problèmes et à chercher une solution qui permet de garder un équilibre entre les langues en contact. Selon l'article 110, 'le Royaume du Maroc adopte, en matière d'enseignement, une politique linguistique claire, cohérente et constante'. Ce qui suit fera l'analyse des paragraphes de la Charte relatifs aux langues, et évaluera le rôle du français dans le système rénové.

L'enseignement de l'arabe

Avant de parler du français il convient de parler de l'arabe, et le premier constat important est le fait que le mot arabisation n'est jamais mentionné dans la Charte, quoique 'le renforcement de la langue arabe et de son utilisation dans les différents domaines de la science et de la vie a été, demeure et demeurera une aspiration nationale'¹¹. La décision de ne plus parler d'arabisation se comprend, dit Berdouzi (2000: 21): Les connotations de ce vocable se sont dégradées sous des charges trop passéistes et fortement évocatrices des expériences malheureuses de certains pays frères; ceux qui se sont imposé le passage brusque et total à l'usage exclusif de la langue arabe, s'exposant ainsi à de graves effets indésirables: perte de compétences, remontées xénophobes, chauvines et obscurantistes. De ce point de vue, «l'arabisation» jacobine ou bureaucratique ne s'avère pas plus efficace en matière éducative, scientifique et culturelle que l'étatisation et la planification totalitaires, en matière économique et technologique. La Charte insiste sur le fait que l'arabe est la langue nationale, et dans le but de promouvoir l'arabe et d'en améliorer l'enseignement, une Académie de la langue arabe sera créée dès la rentrée 2000, chargée surtout d'améliorer les compétences nationales en langue arabe, pour que l'enseignement des sciences en arabe soit au même niveau que le français, à l'Université comme au lycée. On reconnaît que, malgré les ressources importantes investies dans l'enseignement de l'arabe jusqu'à présent, celui-ci n'a toujours pas abouti à de bons résultats. Le plan directeur propose alors 'une réflexion sérieuse et audacieuse sur l'apprentissage de l'arabe. Ainsi on reconnaît pour la première fois l'importance des langues maternelles, et l'on propose, entre autres, 'le passage progressif de l'arabe dialectal à l'arabe classique par le biais de modalités progressives de rapprochement lexical et syntaxique', et 'l'institutionnalisation du préscolaire pour traiter le plus précocement le problème du passage de la langue maternelle à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture en langue arabe.' Le premier objectif de l'enseignement des langues est donc le renforcement et le perfectionnement de l'arabe chez tous les jeunes Marocains. Pourtant, on reconnaît l'importance des langues étrangères, et même si l'on ne prône ni le bilinguisme ni le multilinguisme, on accepte l'idée que tous les Marocains doivent apprendre au moins une langue étrangère et normalement deux. Cet apprentissage fait partie de l'ouverture d'esprit souhaitée pour les apprenants, selon le Plan directeur (2000: 3):

Tableau des profils attendus chez les apprenants pour ce qui est des choix et des orientations linguistiques et, par voie de conséquence, culturels:

1. La mise en valeur continue et soutenue dans l'action éducative, des principes fondateurs de la religion musulmane, du patriotisme et de la Monarchie Constitutionnelle, ancre l'apprenant dans son contexte et consacre son identité.
2. La tolérance dans le sens d'acceptation de la différence. Cette aptitude à la tolérance ne peut être acquise que par la connaissance de soi et de l'autre dans les différentes manifestations de leur existence et en premier lieu la connaissance de la langue et de la culture de l'un et de l'autre. L'altérité devient donc une dimension à cultiver.
3. L'ouverture à la science et à la connaissance passe nécessairement par l'acquisition d'un instrument de communication pouvant être réinvesti dans l'investigation et la recherche. Cet instrument, qui n'est que la langue, devra être diversifié pour répondre à la diversification des sources de la connaissance.
4. C'est une manière assez timide, comme le remarque Ould-Dada¹², de remettre en question l'arabisation et revenir au bilinguisme ou au multilinguisme. Nous allons donc voir un peu plus en détail les conséquences pour le rôle de la langue française dans l'enseignement et, par conséquent, dans la société marocaine.

L'enseignement du français

La Charte (article 117) recommande que 'l'apprentissage de la première langue étrangère soit introduit dès la deuxième année du premier cycle de l'école primaire'; 'il s'agit de la langue française puisqu'elle est, et jusqu'à nouvel ordre, «la» première langue étrangère au Maroc ¹³. Voici donc un constat clair, suivi d'autres recommandations pour améliorer l'enseignement du français, par exemple l'utilisation des méthodes du français langue étrangère. Cette décision de renforcer et d'améliorer l'enseignement du français semble être une reconnaissance, de la part de la COSEF, du déséquilibre qui existe entre les lauréats du système arabisé, mal préparés aux études supérieures et au monde du travail, et ceux qui sortent du secteur privé, bilingue, qui accèdent facilement aux études et aux emplois modernes et rémunérateurs. Maamouri (2000: 9) résume la problématique actuelle ainsi: L'incohérence de la politique linguistique actuelle vient du fait que la langue arabe, langue de la légitimité constitutionnelle du Maroc se trouve dévaluée malgré son statut officiel par une langue française, qui tout en étant en perte de vitesse, arrive quand même à garder son statut de langue de la mobilité sociale et de l'opportunité auxquelles aspire tout Marocain. L'objectif de la Charte serait donc de redresser ce déséquilibre, en offrant un enseignement de français dans le secteur public qui préparera tous les jeunes Marocains à affronter le 21^e siècle au même niveau. Comme le dit Berdouzi ¹⁴, 'Le principe est d'égaliser les chances, autant que faire se peut, entre les élèves de l'enseignement public et ceux de l'enseignement privé'. Cette reconnaissance est assez révolutionnaire, car c'est admettre que la langue arabe ne suffit pas pour les Marocains, et que la langue française reste la langue de la modernité, malgré tous les efforts de l'arabisation. Quoique toujours dénommée 'langue étrangère', la langue française est reconnue comme un outil qui va servir dans la vie quotidienne et, ceci étant le cas, elle sera enseignée d'une manière qui favorisera son utilisation fonctionnelle, surtout dans les sciences. Non seulement la Charte préconise l'enseignement précoce du français, mais aussi l'enseignement des sciences au secondaire dans les langues utilisées à l'université, à savoir, le français. Autrement dit, on accepte tacitement que la langue arabe n'est pas, dans la plupart des cas, suffisamment adaptée pour les sciences modernes, et que le français est une langue mieux adaptée à cette fin, pour le moment du moins. En gros, donc, la Charte reconnaît que le français garde une place privilégiée dans la société marocaine et que, dans les intérêts de la démocratie, il faut améliorer et étendre son enseignement dans le secteur public, pour que tous les Marocains puissent profiter des avantages offerts aux francophones. Pourtant, il y a un autre aspect de la Charte moins prometteur pour le français, et ce sont les recommandations concernant l'anglais. En fait, le mot 'anglais' n'est pas mentionné, pas plus que 'français', d'ailleurs, mais il est compris, par exemple dans ce paragraphe de l'article 114

Diversification des langues d'enseignement des sciences et des technologies:

Il sera [...] procédé, au niveau de l'enseignement supérieur, à l'ouverture de sections optionnelles, hautement spécialisées, de recherche et de formation dans la langue étrangère offrant la meilleure performance scientifique et la plus grande facilité de communication. Dans cette direction [...] les unités et modules scientifiques et techniques les plus spécialisés seront enseignés, au cycle du baccalauréat, dans la même langue que celle utilisée dans les branches et sections correspondantes au niveau de l'enseignement supérieur. Dans l'immédiat, cette orientation préconise un retour à l'usage du français, chose plus ou moins facile à faire dans la mesure où un grand nombre d'enseignants encore en place sont formés en français, et où les manuels en français existent déjà. Pourtant le texte est assez flou, laissant entendre au moins deux choses: premièrement que, dans un proche avenir, l'arabe sera suffisamment rénové pour servir à l'enseignement même des branches 'hautement spécialisées', mais aussi que l'anglais, langue internationale de recherche scientifique, servira encore mieux. La francisation pure et simple n'est pas prévue pour deux raisons: premièrement dans la mesure où ce serait contraire à toute la politique linguistique depuis quatre décennies, mais aussi. Dans la mesure où l'anglais est mieux indiqué pour faciliter l'accès aux progrès scientifiques et techniques de pointe,

pourquoi franciser systématiquement et de manière irréversible l'enseignement dans ces domaines?¹⁵ La Charte est un peu vague, mais la réalité est claire, le rôle du français au Maroc, comme ailleurs dans le monde, est menacé par l'anglais. Dans mon étude parmi les parents d'enfants aux écoles privées, ils n'étaient que 23% à croire que le français n'est pas menacé par l'anglais. Ould-Dada est encore plus clair à ce sujet: La menace est là, elle est claire et nette. [...] et dans le privé aujourd'hui au Maroc on voit cette prolifération d'écoles, de centres d'apprentissage de l'anglais et cette ruée aussi des cadres et des élèves à apprendre l'anglais. La Charte, quoiqu'elle ne précise pas le choix de seconde langue étrangère, recommande l'enseignement d'une deuxième langue à partir de la cinquième année de l'école primaire. Puisque, si l'on est réaliste, le choix se fera entre l'anglais et l'espagnol, la plupart vont choisir l'anglais, lequel risque de devenir tôt ou tard, la première langue étrangère au Maroc comme dans la plupart des autres pays du monde. Selon la Charte, donc, il semble que le français soit enfin reconnu – ne serait-ce que tacitement – comme deuxième langue nationale et langue des sciences. Il va reprendre de l'importance dans le système d'éducation, et que la francophonie sera élargie dans un premier temps. En guise de conclusion, il faut considérer l'avenir de la langue française au Maroc.

Conclusion: le rôle du français au Maroc au 21^e siècle

Malgré son statut privilégié de «première langue étrangère» et l'augmentation purement démographique de son taux d'utilisation, la langue française est mal maîtrisée à l'école marocaine par la diminution des compétences des locuteurs locaux au niveau de l'oral et l'écrit. [...] La situation du français au Maroc montre une incohérence de la politique linguistique du système d'éducation qui perturbe la maîtrise des langues chez les élèves et étudiants¹⁶. Comme nous l'avons observé, à la fin du 20^e siècle le français est devenu plus ou moins l'apanage des classes socio-économiquement aisées, agissant ainsi comme un moyen de sélection sociale, selon l'expression de Boukous¹⁷. Néanmoins, il est resté une langue largement répandue dans la société marocaine¹⁸ et la langue de choix dans de nombreux domaines. Au début du 21^e siècle nous assistons à un changement d'attitude, semble-t-il, non pas un retour à la situation linguistique sous le Protectorat, où le français occupait une position privilégiée dans tous les domaines, mais à une sorte de bilinguisme pragmatique. La Charte reconnaît que le Marocain moyen a besoin du français, et vise à l'enseigner de façon à ce que tout jeune Marocain puisse accéder aux études et aux emplois qui l'intéressent, sans préjudice linguistique. D'ailleurs, elle reconnaît que pour certaines matières, le français est un outil mieux adapté que l'arabe, quoique une rénovation de celui-ci est prévue, pour qu'il soit à même de servir comme langue des sciences au même titre que le français. Suite à l'échec de l'arabisation, on veut éviter maintenant la solution apparemment simple, et l'enjeu de la Charte, selon Berdouzi¹⁹, est le suivant: Assurer l'unité linguistique de la nation, par une langue arabe revivifiée et renforcée, tout en assurant son ouverture et son dynamisme cognitifs et technologiques, à travers un pluralisme linguistique assumé, avec maîtrise et sans complexe. Les orientations de la Charte semblent suggérer, ne serait-ce que timidement, que le Maroc n'a plus besoin d'avoir peur de la langue de l'ancien colonisateur. Personne au Maroc ne remet en question le statut de l'arabe comme langue nationale, mais aujourd'hui on est assez éloigné de l'ère de la colonisation pour accepter la diversité linguistique et l'assumer, que ce soit la diversité régionale (acceptation des dialectes arabes et berbères) ou la présence de langues étrangères, notamment le français. Le rôle du français semble donc être assuré au Maroc, avec un apprentissage amélioré pour tout le monde, et une reconnaissance de son utilité dans les domaines des sciences, des finances et en général comme langue de communication avec l'Europe. D'autre part, pour l'avenir un peu plus lointain, la menace de l'anglais est réelle. Au Maroc comme ailleurs on ne peut pas nier le rôle prépondérant de l'anglais au niveau international, et la Charte semble préconiser l'apprentissage précoce de l'anglais ainsi que son utilisation dans les branches spécialisées scientifiques. Actuellement le français garde une place privilégiée, pour des raisons historiques et géographiques, mais il y a peu de preuves que

les Marocains sont attachés à la francophonie pour des raisons culturelles. Mon étude de 1998 indiquait que les Marocains favorisent le français pour des raisons instrumentales, et d'autres études²⁰ indiquent également que le français est prisé surtout pour les avantages sociaux et professionnels qu'il peut apporter. Même si de nombreux Marocains apprécient la culture française, cela ne les empêche pas de voir l'utilité d'apprendre l'anglais, qui leur donnerait encore plus d'accès au monde occidental. N'est-il pas significatif que Sa Majesté Mohammed VI ait choisi d'accorder sa première grande interview à l'étranger à l'hebdomadaire américain, *Time*? Selon l'hebdomadaire marocain *Demain* (no. 15), le souverain a préféré *Time* aux journaux français, *L'Express* et *Le Figaro*, simplement afin de disséminer plus loin son message, *Time* étant peut-être le journal le plus lu du monde. Cela est sans doute vrai, mais on y voit également un choix linguistique, lourd de sens pour l'avenir du français au Maroc.

Références

- Afailal, R. (2000). 'Mohammed VI trace ses frontières', *Demain*, no. 15, 24.06-30.06.00.
- Benabbes Taarji, A. (1999). 'Et si on apprenait le dialecte?' *L'Opinion*.
- Benchemsi, A.R. (1999). 'Le style Mohammed VI', *Jeune Afrique*, no. 2031, 14-20 décembre 1999, pp.37-46.
- Berdouzi, M. (2000). *Rénover l'enseignement: de la charte aux actes* (Rabat: Renouveau).
- Boukous, A. (1995). *Société, langues et cultures au Maroc* (Rabat: Faculté des Lettres et des Sciences Humaines).
- Boukous, A. (1999). *Dominance et différence: essai sur les enjeux symboliques au Maroc*, Casablanca: Editions Le Fennec.
- COSEF (2000). *Charte Nationale d'éducation et de formation*, Royaume du Maroc.
- El Atouabi, M. (2000). 'Les Marocains n'aiment pas le Marocain', *Parade*, no.9, pp.8-10.
- Ghazali, K. (2000). 'Optimismes', *Citadine*, no. 54, juillet-août 2000, p.8.
- Maamouri, M. (2000). 'Aménagement linguistique en contexte scolaire au Maroc. Langues d'enseignement et enseignement des langues', document de travail préparé à la demande de la Banque Mondiale pour présentation et discussion au Séminaire sur les langues d'enseignement Direction des Curricula, Ministère de l'éducation nationale, Rabat, Maroc.
- Marley, D. (1998). 'French in Morocco: not a question of identity?' in Marley D, Hintze M-A, Parker G (eds.), *Linguistic Identities and Policies in France and the French-Speaking World*; (London: AFLS/ CiLT)
- Marley, D. (2000). 'Language Policy in Morocco', *International Journal of Francophone Studies*, Vol. 3, no. 2 and 3, Special Issue on Linguistic Policies 2000.
- Ministère de l'Education Nationale, Royaume du Maroc (février 2000). *Plan directeur pour l'application des recommandations de la C.O.S.E.F. relatives aux langues et aux disciplines sociales*.
- Ministère de l'Education Nationale, Royaume du Maroc (février 2000). *Situation linguistique au Maroc. Problématique et plan directeur*.
- Mouhssine, O. (1995). 'Ambivalence du discours sur l'arabisation', *International Journal of the Sociology of Language*, 112, pp. 45-61.
- Nazih, A. (1999). 'La marche de la communion', *Le temps du Maroc*, no. 208, 22 octobre, 1999, pp.20-25.
- Ould-Dada, M. (2000). Entretien personnel sur le rôle du français au Maroc.

Notes:

¹ Communication prononcée à Laval (Québec) en 2000

² Ould-Dada, 2000: communication personnelle.

³ Ministère de l'Éducation Nationale, 2000

⁴ Ould-Dada, 2000: communication personnelle

⁵ Boukous, 1999: 95-99

⁶ Ould-Dada, 2000: communication personnelle

⁷ Benchemsi, 1999: 46

⁸ Nazih, 1999: 22.

⁹ Maamouri, 2000: 11

¹⁰ 1995, 1999

¹¹ Charte, 2000: 50

¹² 2000: comm pers

¹³ Plan directeur, 2000: 11

¹⁴ 2000: 24

¹⁵ Berdouzi, 2000: 22

¹⁶ Maamouri, 2000: 9

¹⁷ 1999: 99

¹⁸ voir Marley, 2000

¹⁹ 2000: 28

²⁰ voir Mouhssine, 1995